

Fiche d'inscription « Pedibus »

2. Données ENFANT :

Nom & Prénom :

Adresse (complète !) : _____

Titulaire de classe :

_____ Cycle : _____

Données PARENTS :

Nom & Prénom :

Téléphone : _____

Adresse e-mail :

3. Veuillez cocher les aller/retours que votre enfant avec le Pedibus durant la semaine :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Aller - matin					
Retour - 11h50					
Retour - 12h30					
Retour - 16h00					

Ligne Pedibus : _____

L'élève sera pris en charge à
l'arrêt n° _____ :

L'élève sera déposé à l'arrêt
n° : _____

Fait à _____, le _____

Veillez compléter tous les champs demandés afin de valider l'inscription de votre enfant. Au cas où le formulaire n'est pas dûment rempli, l'inscription ne sera pas validée. Veillez à remplir le formulaire de manière lisible. Avec votre signature vous vous engagez que toutes les informations sont correctes.

4. Signatures des personnes ayant l'autorité parentale :

Parents

Responsable légal

Tuteur

Charte « Pedibus »

La charte suivante doit être lue et signée et remise avec le formulaire d'inscription.

Engagement des parents

Les parents d'élèves inscrits au projet « Pedibus » prennent les engagements suivants :

- **A l'aller** : les parents s'assurent que leurs enfants soient présents à l'arrêt convenu, à l'heure du passage du Pedibus, prévue dans le plan horaire. Le Pedibus n'attend pas les retardataires aux arrêts.
- **Au retour** : les parents qui n'ont pas autorisé leurs enfants à rentrer seuls à partir de l'arrêt déterminé, s'engagent à récupérer leurs enfants à l'arrêt et à l'heure exacte de passage, prévue par l'horaire Pedibus.
- Les accompagnateurs ne sont pas tenus responsables pour le trajet entre l'arrêt Pedibus déterminé et le domicile des enfants.
- En cas d'absence prévisible, les parents sont tenus d'excuser, dès que possible, leurs enfants en prévenant les accompagnateurs de la ligne.

Règles à respecter par les enfants

- Les enfants ne peuvent pas quitter le Pedibus avant l'arrêt indiqué dans la fiche d'inscription.
 - **Au départ** de l'école, les enfants se regroupent devant le point de regroupement de la ligne du Pedibus.
 - Les enfants doivent suivre les consignes des accompagnateurs, rester groupés et adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité ainsi que celle des autres camarades.
 - La Ville se réserve le droit d'exclure un enfant pour une durée déterminée, en cas d'avertissements répétés pour comportement dangereux, agressif, non-discipliné ou toute autre attitude intolérable.
-

Fait à _____, le _____

Signatures des personnes ayant l'autorité parentale :

Parents

Responsable légal

Tuteur